



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE NATIONAL PICASSO – PARIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2014 – 24

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MUSÉE

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination de Monsieur Laurent Le Bon en qualité de président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

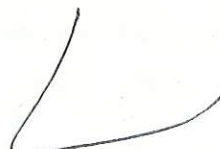
Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 15 octobre 2014,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Le règlement intérieur du musée national Picasso-Paris ci-annexé est approuvé.

Fait à Paris, le 15 octobre 2014


Le président
Laurent Le Bon

